

**ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DES PARENTS
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

établi selon le calendrier rectoral pour l'année scolaire 2020 - 2021

Texte de référence :

Second degré : article R 421-30 du code de l'éducation ; circulaire du 30 août modifié.

Scrutin du Vendredi 2 Octobre 2020 <i>Uniquement par correspondance</i>		
Etablissement de la liste électorale	Vingt jours avant l'élection	Vendredi 11 septembre 2020 minuit
Période de consultation de la liste électorale par les associations de parents d'élèves et les responsables des listes en présence (1)		Vendredi 4 septembre 2020 au Jeudi 2 octobre 2020
Dépôt des déclarations des candidatures signées et des listes des candidatures	Dix jours francs avant la date de scrutin	Lundi 21 septembre 2020
Date limite pour remplacer un candidat qui se serait désisté	Huit jours francs avant l'ouverture du scrutin	Mercredi 23 septembre 2020 minuit
Mise sous pli du matériel de vote		Jeudi 24 septembre 2020, le matin
Remise ou envoi du matériel de vote aux parents	Six jours avant la date du scrutin	Vendredi 25 septembre 2020 minuit
Date limite de diffusion et de propagande	Un jour avant le scrutin	Jeudi 1 ^{er} Octobre 2020
Date de scrutin et affichage des résultats	Vote possible jusqu'à 12h → Dépouillement : prévoir 2 ou 3 assesseurs par liste	Vendredi 2 Octobre 2020

La Principale,

Bernadette CAMPANI

